

## Jean-François BERTHEAUX

---

**De:** FEIG Caroline <caroline.feig2@alsace.eu>  
**Envoyé:** vendredi 6 décembre 2024 11:41  
**À:** Jean-François BERTHEAUX  
**Objet:** Avis CeA - Modification simplifiée n°1 - BERGHOLTZ

Bonjour,

Vous nous avez transmis le dossier de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme en date du 28 octobre 2024.

La procédure porte sur les points suivants :

- Règlementation des toitures en cas d'extension (zones UA, UC, AU et A)
- Possibilité d'isoler les constructions par l'extérieur dans les marges de recul (zones UA, UC et AU)
- Longueur maximale de construction sur limites séparatives (zones UA et UC)
- Tradition locale d'implantation d'un « schlupf » (zone UA)
- Ajout d'un emplacement réservé

Après instruction dudit dossier, celui-ci n'appelle aucune observation de la part de la Collectivité européenne d'Alsace.

Néanmoins, j'attire votre attention sur une erreur factuelle en page 5 point 1 : il s'agit d'ajouter la zone A dans le début du paragraphe.

Bien à vous,



**Caroline FEIG**

Assistante instructrice – Urbanisme et Aménagement

Direction Economie Aménagement et Tourisme  
Service Aménagement Economie et Ingénierie

**Collectivité européenne d'Alsace**

Tél : 03 88 76 64 49

[caroline.feig2@alsace.eu](mailto:caroline.feig2@alsace.eu)

[www.alsace.eu](http://www.alsace.eu)

